

# APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre de son fonctionnement, la Fédération Royale Belge de Volleyball (FRBVB) ouvre la fonction non rémunérée suivante

## PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE (CNA)

Le président de la CNA est membre d'une des ailes de la FRBVB (AIF ou VVB).

Avec son adjoint (le président de la commission d'arbitrage de l'autre aile) et un membre de sa propre aile, il forme la CNA. La CNA se réunit à son initiative. Le président représente les arbitres de la FRBVB au niveau national et international. Si le président est empêché, son adjoint assume cette responsabilité.

La composition de la commission est approuvée par le conseil d'administration de la FRBVB au début de chaque saison sportive.

### POUVOIRS DE LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

- Coordonne le corps des arbitres et l'arbitrage des compétitions, des finales des championnats de jeunes, la coupe de Belgique, des tournois, du beach-volley, de diverses rencontres et matches amicaux (sur demande de l'organisateur)
- Gère les conflits au niveau de l'arbitrage (déontologie, attitude, etc. ...)
- Pénalise les membres du corps des arbitres qui enfreignent ou n'appliquent pas les règles et / ou directives
- Nomme les arbitres au niveau FRBVB et propose des arbitres belges au niveau international (CEV-FIVB)
- Assure le perfectionnement des arbitres par:
  - l'organisation des réunions avec les membres de sa commission et, si jugé opportun, avec les responsables de VVB et AIF;
  - l'élaboration de tests théoriques et pratiques ;
  - la définition des lignes directrices et des instructions ;
  - l'émission des tâches aux formateurs et visionneur ;
- Sauvegarde les fichiers personnels des arbitres de la FRBVB et des arbitres de niveau A (fichier électronique personnel via le président)
- Compile les liste des catégories 'arbitres FRBVB' et 'arbitres-A' et les présente pour approbation au conseil d'administration de la FRBVB;
- Collectionne annuellement une copie des formulaires d'inscription des arbitres FRBVB et A ;
- Vérifie les feuilles des matches en ce qui concerne les arbitres et les clubs et tient la caisse de compensation;
- Est responsable pour les médias et la communication;
- Envoie chaque année une proposition de budget au CFO de la FRBVB;
- La CNA invite les collaborateurs ad-hoc lorsqu'elle le juge nécessaire.

Les candidatures seront soumises par lettre recommandée au secrétariat FRBVB, Av. Huart Hamoir 48, 1030 Bruxelles, au plus tard le 15 septembre 2017 (le cachet de la poste faisant foi).

Les candidatures seront discutées au conseil d'administration de la FRBVB le 28 septembre 2017.